

LE COMPTE AUTONOMIE EST DISPONIBLE SUR INTERNET

Le Compte Autonomie est l'alternative au Chèque Autonomie «Papier». Tous les mois, le compte est crédité du montant du plan d'aide et permet de régler son salarié par internet, de manière totalement sécurisée.

POURQUOI UTILISER LE COMPTE AUTONOMIE SUR INTERNET ?

Très simple d'utilisation, le Compte Autonomie permet :

- d'effectuer en quelques clics des paiements en toute sécurité
- de déclencher un virement du montant précis de la prestation réalisée
- de créditer dans un délai de 48 heures le compte bancaire de votre intervenant-e
- d'avoir un historique des opérations actualisé en temps réel

COMMENT VOUS CONNECTER A VOTRE COMPTE AUTONOMIE ?

- Etape 1 : Rendez-vous sur le site internet : cd80-pch.domiserve.com
- Etape 2 : Cliquez sur «S'inscrire»
- Etape 3 : Indiquez votre code CESU ainsi que votre date de naissance, cliquez sur valider
Vous retrouverez votre code CESU sur le talon d'un CESU «papier»
- Etape 4 : Indiquez votre adresse email, cliquez sur valider

VOTRE COMPTE AUTONOMIE EST ACTIF !

The screenshot displays the 'ESPACE BÉNÉFICIAIRE' interface. On the left, there is a login section with fields for 'Identifiant' and 'Mot de passe', and a 'SE CONNECTER' button. On the right, there is a registration section with a green 'S'INSCRIRE' button. A blue arrow points from the 'S'INSCRIRE' button to a separate registration form on the right. This form includes fields for 'Code CESU *' and 'Date de naissance *' (with a placeholder 'JJ/MM/AAAA'), and a 'VALIDER' button. A note below the date field states: 'Nous vous rappelons que le code CESU est constitué de 8 chiffres'. At the bottom of the page, there are logos for 'somme', 'Chèques Autonomie', and 'PCH', along with a footer containing copyright information and links for 'Contact', 'Mentions légales', and 'Paramétrage des cookies'.

Les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement dont le responsable est Domiserve, l'émetteur de CESU mandaté par le Département de la Somme, conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.



COMMENT PAYER SON INTERVENANT ?

Une fois connecté à votre Compte Autonomie, le paiement de votre intervenant s'effectue en 3 étapes :

• Etape 1 : Choix de l'intervenant

Dans la rubrique « Payer mon intervenant », sélectionnez l'intervenant qui est intervenu à votre domicile. ⁽¹⁾

Type de l'intervenant
L'intervenant est :

- Une personne physique (Emploi direct gré à gré)
- Une personne morale (Organisme prestataire, mandataire ou établissement public)

Critères de recherche
Saisissez le code NAN et la date de naissance de l'intervenant à payer :

Code NAN *

Date de naissance *

RECHERCHER

Affiliation d'un intervenant personne physique
Si votre intervenant n'est pas encore affilié auprès du CRCESU, vous pouvez télécharger le [formulaire d'affiliation](#) dans lequel vous trouverez les informations nécessaires.

⁽¹⁾ En récupérant auprès de l'intervenant son Code NAN, et sa date de naissance.

• Etape 2 : Saisie du montant

Renseignez ensuite le nombre d'heures effectuées, le déclenchement du virement s'effectue par un simple clic de validation, sur la base du montant horaire financé par le Département.

Compte CESU à débiter

APA EMPLOI DIRECT

Mois d'attribution	Vos droits disponibles en heures	Heures à payer	Tout utiliser
Juillet 2019	42000, soit un montant de 201,94 €	h. min.	<input type="checkbox"/>
Total		0000	
Montant à débiter		0,00 €	

Je souhaite effectuer un complément de paiement par CB

ABANDONNER LE PAIEMENT **MODIFIER L'INTERVENANT** **VALIDER**

• Etape 3 : Confirmation du paiement

Confirmez le virement en ressaisissant votre mot de passe. Votre intervenant sera informé de votre paiement par email.

D'AUTRES FONCTIONNALITÉS À DISPOSITION

Au-delà des fonctions de paiement, le Compte Autonomie permet à tout moment :

- d'accéder à l'historique des opérations et d'imprimer des justificatifs
- de compléter si nécessaire, son règlement par carte bancaire
- de modifier et gérer ses informations personnelles.



Vous avez des questions ou souhaitez des informations complémentaires : Des conseillers sont à votre écoute et vous accompagnent dans la découverte et l'utilisation du Compte Autonomie. Contactez-les au : 03 67 14 00 90 (prix d'un appel local).